

M134A/2025

## MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **POUR PLUS DE LIBERTÉ ET ESPACES SÉCURISÉS POUR LES CHIENS LANCÉENS AU PARC NAVAZZA**

---

Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

À la suite d'une analyse faite sur place et à de nombreuses discussions avec les utilisateurs du **parc à chiens du Parc Navazza**, il s'est avéré que la superficie actuelle du parc est trop restreinte pour permettre aux chiens de se dépenser librement, en particulier lorsqu'il est fréquenté par plusieurs usagers;

Il est primordial d'avoir des espaces suffisamment grands pour que les chiens puissent être lâchés en toute sécurité, sans gêner les autres et dans un cadre adapté;

Autour de la délimitation actuelle du parc à chiens du Parc Navazza, il y a assez d'espace libre, qui ne semble pas être trop utilisé ou qui est actuellement utilisé de manière informelle. Cet espace libre offre la possibilité de faire l'agrandissement de ce parc, ce qui créerait pour les chiens un espace suffisant pour courir et jouer, contribuant ainsi à leur bien-être et à une meilleure cohabitation de tous les chiens usagers du parc.

Il s'avère aussi que le nombre de bancs pour les maîtres des chiens ainsi que les zones ombragées pour se protéger de la chaleur, devenant insoutenable durant les mois d'été, ne sont pas suffisants. Aussi, l'installation d'un robinet ou d'un point d'eau à l'intérieur du parc pour que les chiens puissent s'hydrater est primordial.

Un réaménagement de ce parc bénéficierait tant aux chiens qu'à leurs propriétaires, en rendant le parc plus accueillant pour tous.

Enfin, il est crucial de souligner l'importance de ce parc, en particulier durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, durant laquelle les chiens ne peuvent être lâchés dans des zones naturelles comme les abords de l'Aire, en raison de la reproduction de la faune.

Force est de constater que la propreté du parc n'est pas toujours la meilleure, car certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections de leurs chiens.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. Aménager davantage de bancs pour les maîtres des chiens et planter plus d'arbres afin de créer plus de zones ombragées pour que les chiens et leurs maîtres puissent se protéger de la chaleur en été ainsi qu'aménager un point d'eau où les chiens pourraient s'abreuver;
2. Mettre en place un système de contrôle plus régulier et efficace afin de faire respecter la propreté du parc à chiens, et si nécessaire, la mise en application de sanctions contre les contrevenants, comme cela se fait dans d'autres communes voisines.

---

*Conseil municipal du 15 mai 2025*

*Motion renvoyée à la Commission de l'environnement et du développement durable à l'unanimité*

*Conseil municipal du 20 novembre 2025*

*Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention*